

La chronique historique

par Louis Blanchette

L'origine de la fameuse « querelle des églises » il y a 160 ans

Un peu partout au Québec, la construction d'une première église dans les paroisses fut très souvent l'objet de querelles. Entre les citoyens eux-mêmes ou entre les citoyens et les autorités religieuses, à propos de l'emplacement de leur lieu de culte. Il en fut ainsi lors de l'établissement de la première chapelle à Sainte-Félicité. Ce seul sujet pourrait faire l'objet de plusieurs chroniques dans LE PETIT JOURNAL en raison de l'abondance des informations et la durée du conflit. Aujourd'hui, voici un bien court épisode.

Le débat entourant la construction de la première église de Sainte-Félicité est étroitement lié au projet de construction de la deuxième église à Matane, et du projet d'en construire une à Petit-Matane. Voici pourquoi. Vers les années 1840, la population de Petit-Matane était plus nombreuse que celle de Matane, et à cette époque, toutes les terres longeant la rive du Saint-Laurent était occupée depuis la rivière Matane jusqu'au Cap à la Baleine et même au-delà. À l'exception de Matane, les limites des paroisses n'avaient pas encore été définies pour tout ce vaste territoire.

Comme la population allait toujours en augmentant, les autorités religieuses ont graduellement décrété les limites des paroisses et confirmé l'autorisation de construire des églises, marquant ainsi l'abandon graduel des missions itinérantes que les vicaires visitaient périodiquement. Dans le cas de Matane, l'autorisation de construire la deuxième église (celle de Saint-Jérôme) date de 1856. Cette décision de l'Évêché de Québec – le diocèse de Rimouski n'existait pas, il a été créé en 1867 – met un terme à la volonté des citoyens de Petit-Matane de construire une église; pourtant ils en réclamaient une depuis plus de vingt ans. Et la décision prise pour Matane allait être suivie rapidement d'une autre de l'évêque de Québec autorisant la construction d'une chapelle à Sainte-Félicité. C'est à partir de ce moment que la querelle commence.

Le projet de construire une église à l'est de Matane était discuté depuis plusieurs années. Un groupe avait été formé et défendait le projet de la construire à la Longue Pointe – au lieu dit actuel de la courbe du « criard » –. Cette église, défendaient-ils, allait desservir les habitants d'une partie de Petit-Matane (depuis le Ruisseau-à-la-Loutre), ceux de la dernière portion de la Seigneurie et ceux habitant dans les nouveaux cantons de Saint-Denis et Cherbourg.

Or, l'Évêque de Québec ne l'entendait pas ainsi, mais pas du tout. Il avait désigné l'emplacement de la future église sur le terrain appartenant alors à François Tremblay à la Pointe-au-Massacre. Le délégué de l'évêque est venu confirmer et marquer le lieu le 16 décembre 1857. L'Évêque émet, le 25 janvier 1858, un décret solennel confirmant l'emplacement et l'autorisation de construire une chapelle. Mais les citoyens ne décolèrent pas du tout. Ils s'y opposent avec véhémence. Des requêtes sont soumises, appuyées par des dizaines d'habitants, des preuves sont amenées à l'effet que le lieu désigné ne convient pas en raison de la nature du sol, ou le fait que le délégué de l'évêque n'a pas marqué l'emplacement en plantant une croix, comme le veut une tradition millénaire, alors que le groupe de la Longue Pointe avait leur croix toute prête. Rien n'y fit. Suit alors une longue période de plus de six ans au cours de laquelle des délais interminables retardent la construction de la première chapelle. Elle ne sera disponible qu'en 1864. Et encore était-elle fort modeste! En septembre 1864, le premier curé résidant, l'abbé Antoine Chouinard, est nommé responsable de la nouvelle paroisse désignée, depuis 1860, sous le vocable de Sainte-Félicité, plus acceptable que celui de la Pointe-au-Massacre qui identifiait alors, depuis toujours, la mission religieuse à l'origine.

Pointe-au-Massacre! Quelle histoire ce cache derrière ce nom? De la matière pour une chronique future...



HISTO-GRAFF
enr.

Recherche et édition

Louis Blanchette

Auteur-éditeur

Spécialité : Histoire maritime

162, rue Saint-François
Sainte-Félicité (Québec) G0J 2K0

418 733-1371

blanchettelouis@globetrotter.net

Télé câble MULTI-VISION

Internet et télévision



418 562-1950 • 1 888 562-1950